

UNIVERSITÉ DE PARIS — FACULTÉ DE DROIT

LA DISCIPLINE

DES

FONCTIONS PUBLIQUES

THÈSE POUR LE DOCTORAT

Présentée et soutenue le Jeudi 18 Janvier 1912, à 3 heures

PAR

MAX GIBERT

DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES

Président : M. LARNAUDE, *professeur*

Suffragants : { MM. JACQUELIN, *professeur*
GROUFFRE DE LAPRADELLE, *professeur*

PARIS

M. GIARD & É. BRIÈRE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

16, RUE BONAPARTE ET 12, RUE TOULIERE

1912

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	1
INTRODUCTION	3
Section I. — La fonction publique	3
§ 1. — Nature de la fonction publique	4
§ 2. — Nature du lien juridique reliant le fonctionnaire à l'Etat	7
Section II. — Le droit disciplinaire	12
CHAPITRE I. — <i>Principes généraux sur l'organisation de la dis-</i> <i>cipline des fonctions publiques</i>	17
Section I. — De l'autorité compétente pour établir le ré- glement disciplinaire	18
Section II. — La faute disciplinaire	22
§ 1. — Caractères généraux de la faute disciplinaire	22
a) Indétermination légale de la faute disciplinaire	22
b) Détermination théorique de la faute disciplinaire	24
c) Evolution vers la détermination légale de la faute disciplinaire	25
§ 2. — Classification des fautes disciplinaires	26
a) La faute pénale	27
b) La faute professionnelle	28
c) La faute privée	30

Section II. — Les débats	85
§ 1. — La citation	85
§ 2. — La procédure orale	87
§ 3. — La formation de l'avis	88
Section III. — De la décision disciplinaire et des voies de recours	94
§ 1. — De la décision disciplinaire	94
a) Autorité compétente	94
b) Force obligatoire de l'avis du Conseil	95
c) Formalités exigées pour la décision disciplinaire	97
§ 2. — Voies de recours contre la décision disciplinaire	97
CHAPITRE IV. — <i>Des Conseils d'enquête militaires</i>	102
Section I. — Composition des Conseils d'enquête	103
Section II. — Fonctionnement des Conseils d'enquête	108
§ 1. — Procédure préparatoire	108
a) Naissance de l'action disciplinaire	108
b) L'instruction	110
§ 2. — Les débats	112
§ 3. — De la décision disciplinaire et des voies de recours	114
CHAPITRE V. — <i>De la discipline universitaire</i>	117
Section I. — Attributions consultatives des Conseils universitaires en matière disciplinaire	119
§ 1. — Le Conseil supérieur de l'Instruction publique	120
a) Composition	121
b) Compétence consultative	124
§ 2. — La section permanente	127
§ 3. — Les Conseils départementaux	130
a) Composition	131
b) Attributions disciplinaires	132
c) Procédure	133
d) Décision disciplinaire et voies de recours	134
e) Limitation de la compétence du Conseil départemental par le mémoire introductif d'instance de l'inspecteur d'Académie	136
Section II. — Attributions juridictionnelles des Conseils universitaires en matière disciplinaire	139

SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE BUSSIÈRE.
